

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie leur domicile ou sur le site internet <http://www.mon-service-public.fr> en se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois de votre seizième anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devez impérativement conserver dans l'attente de votre convocation à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

Cette attestation vous sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

BIENTÔT
16 ANS!
PENSEZ AU
RECENSEMENT

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !

JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

www.defense.gouv.fr/jdc

DEFENSE.GOV.FR

Pour toutes questions vous pouvez prendre contact avec le :

Centre du Service National
88, rue du Pont Saint Martial
87000 LIMOGES

Téléphone pour les administrés : 05.55.12.69.92

Email : csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr

**Ou consulter le site internet :
<http://www.defense.gouv.fr> (rubrique JDC)**